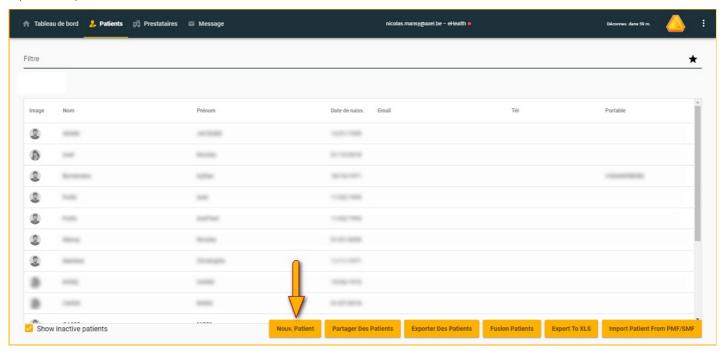


# 2.2. Création et configuration d'un nouveau patient

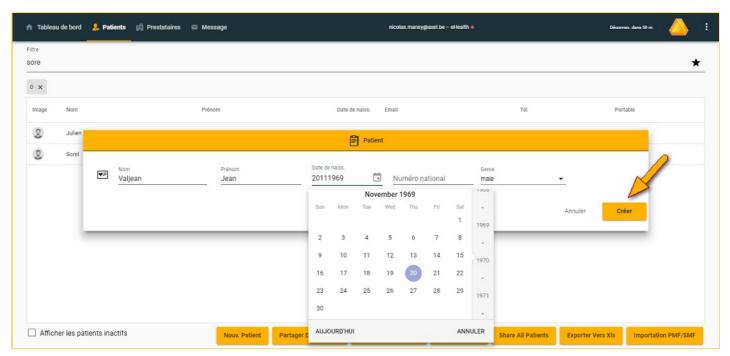
# 2.2.1. Création d'un nouveau patient

Cliquez sur "Nouv. patient"



Introduisez dans un premier temps les différentes données du nouveau patient. Cliquez ensuite sur "Créer"

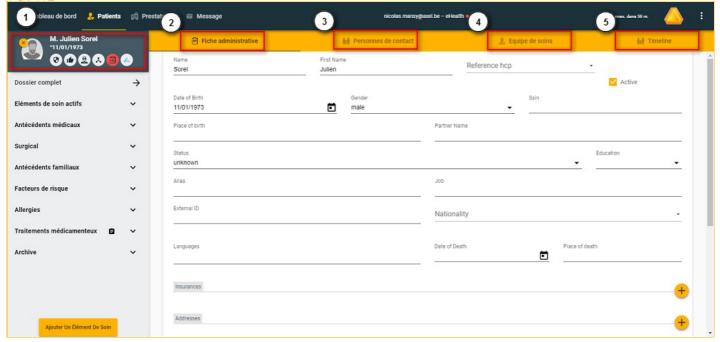
Pour la date de naissance, vous pouvez directement introduire la date sous forme 201120169 ou 20/11/1969 ou utiliser le calendrier qui apparaît.



### 2.2.2. Configuration et signalétique du patient.



### Electronic health records platform for healthcare professionals



Pour introduire, compléter ou modifier les données administratives du patient, cliquez sur le nom du patient dans la zone de signalétique du patient (1).

Pour introduire les données, il vous suffit de commencer à écrire dans les formulaires.

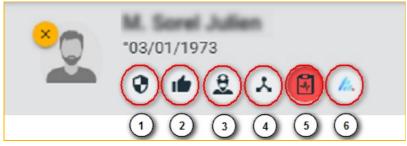
De manière générale: 

a = ajouter contenu ou bloc de contenu 

= supprimer contenu ou bloc de contenu

#### 2.2.2.1. Signalétique du patient (1)

Cette zone permet d'évaluer rapidement via un code couleur (vert, orange, rouge) le statut du patient et de modifier ceux-ci en cliquant sur chaque icône.



(1) Assurabilité (2) Consentement du patient (3) Liens thérapeutiques (4) Hub (5) e-DMG (6) ebpracticenet

#### 2.2.2.1.1. Assurabilité (1)

Formulaire de vérification d'assurabilité auprès de MyCarenet (au forfait ou à l'acte). Change de couleur selon que le patient soit en ordre, au forfait dans une Maison médicale, pas en ordre. Date = date d'interrogation auprès de MyCarenet



### Electronic health records platform for healthcare professionals



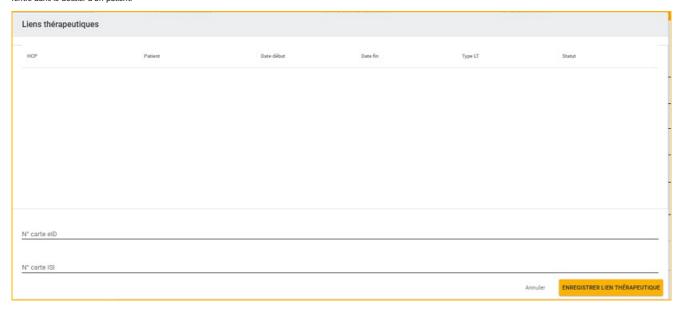
2.2.2.1.2. Consentement du patient (2)

Formulaire de demande de consentement du patient. Icône en vert si le patient a donné son consentement. Pour introduire un consentement, il suffit d'introduire le numéro de carte d'identité du patient ou son de numéros de carte ISI. Ce consentement peut être révoqué.

Enregistrement du consentement
Merci de donner à votre patient les informations suivantes :
<ul> <li>Je consens à faciliter l'échange de mes données médicales par voie électronique, dans le cadre de la prise en charge de ma santé.</li> <li>Vous avez donné votre accord pour l'échange (par voie électronique et dans le cadre de la prise en charge de votre santé) de données relatives à votre santé entre les prestataires de soins autorisés (ur lien thérapeutique avéré existe entre votre personne et ce prestataire et vous n'avez enregistré aucune exclusion envers ce prestataire).</li> <li>Afin de permettre cet échange électronique, vous êtes également d'accord pour que ces données de santé soient référencées au sein d'un répertoire indiquant oû ces données sont disponibles (par exemple au sein de quel hôpital).</li> <li>Pour rappel, cette disposition respecte les droits des patients, la loi relative à la vie privée et la déontologie médicale.</li> </ul>
N° carte eID
N° carte ISI
Annuler REGISTER CONSEN

#### 2.2.2.1.3. Liens thérapeutiques (3)

Est en rouge si le patient n'a pas de lien thérapeutique avec l'utilisateur. On peut enregistrer un lien en encodant le numéro de carte d'identité du patient. La consultation est automatique lorsque l'on rentre dans le dossier d'un patient.



### 2.2.2.1.4. Hub (4)

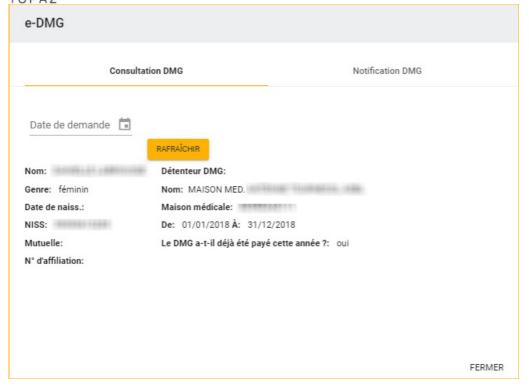
Connexion aux HUB (RSB, RSW, Vitalink) et importations de données du patient. L'icône est verte si le consentement au Hub est donné

Les Hubs sont des réseaux de partage d'informations, qui relient tous les hôpitaux belges avec les médecins extra hospitaliers, sur base régionale, et permettent de répertorier certains documents médicaux des patients. Grâce à ce réseau, vous avez, en tant que médecin, accès à certains documents médicaux de vos patients en temps réel et de façon sécurisée. Les hubs sont partenaires de la plateforme eHealth, projet public national dont la mission est de promouvoir et soutenir l'échange d'informations entre tous les acteurs de soins de santé. Ils sont également soutenus par le Service public fédéral Santé publique, et associés à des réseaux équivalents à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre afin de permettre l'échange de données médicales partout en Belgique.

#### 2.2.2.1.5. e-DMG (5)

Affichage des information du DMG.





#### 2.2.2.1.6. ebpracticenet (6)

Lien direct vers le site https://www.ebpnet.be Cette icône permet de faire une recherche sur le site EBpracticenet.



### 2.2.2.3. Fiche administrative (2)

Zone destinée à introduire les données relatives au patient (données assurances, adresse, lien avec une maison médicale).

Pour ajouter les données cliquez sur les icônes +.





### 2.2.2.4 Personnes de contact (3)

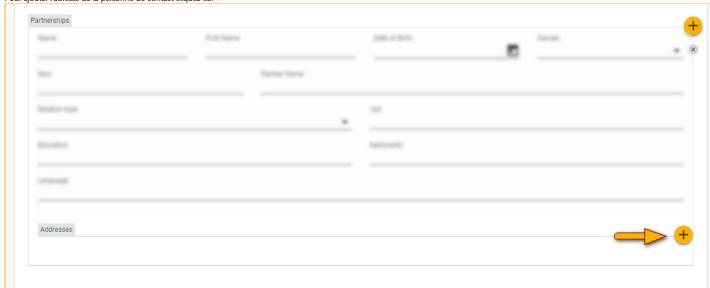
Formulaire permettant l'ajout des personnes de contact pour le patient.

# Toutes les données ne sont pas obligatoires

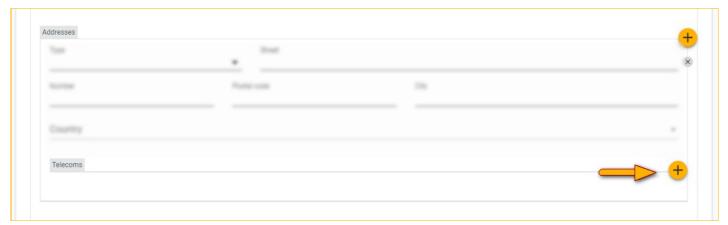
Pour ajouter une personne de contact cliquez sur l'icône + et remplissez le formulaire.



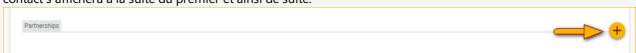
Pour ajouter l'adresse de la personne de contact cliquez sur +



Pour ajouter les données télécoms de la personne de contact cliquez sur le  $_{\square}$ 



Vous pouvez ajouter des personnes de contacts en cliquant sur le + et répéter la procédure ci-dessus. Le deuxième contact s'affichera à la suite du premier et ainsi de suite.

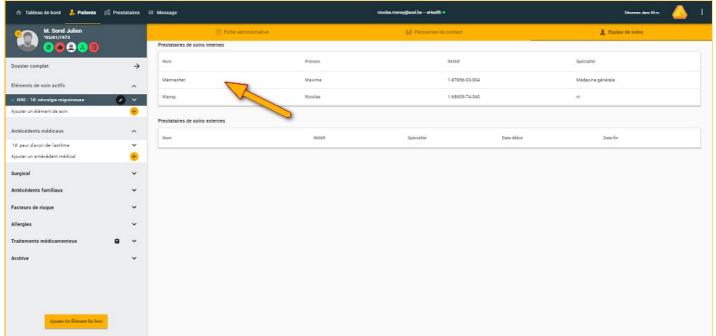


# 2.2.2.5 Equipe de soins (4)

Dans cette partie vous trouverez tous les prestataires liés au patient (qui ont accès à son dossier). Pour visualiser les données complètes d'un prestataire, il vous suffit de cliquer sur le nom désiré.



# Electronic health records platform for healthcare professionals



Après avoir créé le patient, il faut le partager avec tous les prestataires de votre centre: veuillez vous rendre au chapitre "Ajout de prestataires"

### 2.2.2.6 Historique administratif (5)

bientôt disponible